

ENSEIGNEMENTS 2022-2023

Objet : Organisation des inscriptions et de la rentrée

Madame, Monsieur, Chers élèves.

Les inscriptions aux différents enseignements proposés par la galerie Duchamp débuteront à la rentrée scolaire de septembre 2022. Vous pouvez d'ores et déjà vous procurer le dossier d'inscription auprès de la structure ou en le téléchargeant sur notre site internet.

Votre dossier d'inscription papier, accompagné des justificatifs à fournir, devra être retourné à l'accueil selon le calendrier suivant :

- -pour les **anciens élèves inscrits en 2021-2022** et souhaitant poursuivre les cours : **du jeudi 1**^{er} **septembre au vendredi 9 septembre 2022.** Attention, passé cette période, si vous n'avez pas retourné votre dossier complet, les places retenues seront ouvertes aux nouveaux adhérents.
- -à partir du **lundi 12 septembre, pour les nouveaux élèves**, en fonction des places disponibles.

Seuls les dossiers complets, retournés à l'accueil seront acceptés et enregistrés par ordre d'arrivée.

Les enseignements reprendront à partir du lundi 5 septembre 2022. Les vacances s'organiseront ensuite en fonction du calendrier scolaire de la zone B et les cours s'achèveront le mercredi 26 juin 2023.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe de la galerie Duchamp











Les enseignements 2022-2023

	Lundi	Mardi		Mercredi	
09h					
10h					Volumes
11h			Coloring 4/7 ans	Atelier papier	Céramiques Adultes
12h			4// alls	o, i i dile	Addites
13h					
14h	Art e(s)t	Exercices de		Observation	
15h	thérapie Adultes	style		Expérim. 8/13 ans	
16h		Adultes	Atelier		
17h		Un monde en	Composite 14/18 ans		
18h	Exercices de	terre		Autour du papier	Modèle
19h	style	à partir de 7 ans et adultes		Adultes	vivant Adultes
20h	Adultes	or addited			- Addition
∟ 21h				I	

Équipe enseignante :

Zoé Autin Romy Berrenger Paul Caharel Sophie Grassart Ingrid Hochshorner

Horaires d'ouverture pour les inscriptions (jusqu'au 30/09/2022) :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Renseignements:

La galerie Duchamp 5-9 rue Percée 76190 Yvetot T. 02 35 96 36 90

www.galerie-duchamp.org

Modalités d'inscription :

- -L'inscription aux enseignements de la galerie Duchamp est valable pour l'année scolaire 2022-2023
- -Les cours ont lieu uniquement en période scolaire (calendrier des vacances scolaires zone B)
- -L'inscription engage l'élève pour l'année complète, même en cas de fractionnement du paiement des droits d'inscription

Documents à fournir avec le dossier d'inscription papier, complété et signé :

- -Attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaires pour les enfants
- -Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- -Toutes les pages du dernier avis d'imposition ou de non imposition du foyer fiscal de l'inscrit.e
- -Le cas échéant, une attestation de versement des minimas sociaux (RSA socle ou AAH)

L'inscription peut être réglée par :

- -Espèces (prévoir l'appoint)
- -Carte bancaire sur place ou en ligne
- -Chèque (à l'ordre de la régie de recettes de la galerie Duchamp)
- -Chèques vacances ANCV
- -Atouts Normandie (dispositif de la Région Normandie pour les 15-25 ans)
- -Pass Jeunes 76 (dispositif du Département 76 pour les collégiens)

Pour les enfants domiciliés à Yvetot, l'inscription est éligible au dispositif « Coup de pouce jeunes* »

*Sous conditions de ressources, renseignements : nathalie.fohrer@yvetot.fr









TARIFS 2022-2023 - PLEIN

Mercredi 10h30/12h: COLORING - 4/7 ans

ATELIER PAPIER - Du dessin au volume - 8/11 ans

		YVETOT				HORS YVETOT				
				RSA socie et AAH		Imposable		posable		
	T1-T	T2-T3	T4		T5		T6			
Paiement en	1x	2x	1x	2x	1x	2x	1x	2x		
Fournitures	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €		
Enseignements	100 €	50 €	50 €	25 €	170 €	90 €	100 €	50 €		
		50 €		25 €		80 €		50 €		
TOTAL	130	,00€	80,0	00€	200,	00€	130,	00€		

Mardi 17h/20h : UN MONDE EN TERRE – Sculpture céramique – A partir de 7 ans (enfants et adultes)

Mercredi 14h/16h : OBSERVATION/EXPÉRIMENTATION – Dessin/peinture – 8/13 ans

Mercredi 16h/18h: ATELIER COMPOSITE - Techniques mixtes - 14/18 ans

	YVETOT				HORS YVETOT				
			RSA soc	RSA socie et AAH		sable	Non imposable T6		
	T1-T	T1-T2-T3		4	T5				
Paiement en	1x	2x	1x	2x	1x	2x	1x	2x	
Fournitures	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	
Enseignements	120 €	60 €	60 €	30 €	210 €	105 €	120 €	60 €	
		60 €		30 €		105 €		60€	
TOTAL	150,00 €		90,00 €		240,00 €		150,00 €		

Lundi 14h/16h : ART E(S)T THÉRAPIE – Adultes Mercredi 18h/20h : MODÈLE VIVANT - Adultes

		YVE.	тот		HORS YVETOT			
			RSA socie et AAH T4		Imposable T5		Non imposable T6	
	T1-T	2-T3						
Paiement en	1x	2x	1x	2x	1x	2x	1x	2x
Enseignements	150 €	75 €	90 €	45 €	240 €	120 €	150 €	75€
		75 €		45 €		120 €		75€
TOTAL	150,00 €		90,00€		240,00 €		150,00 €	

Lundi 18h/21h : EXERCICES DE STYLE – Dessin, peinture – Adultes
Mardi 14h/17h : EXERCICES DE STYLE – Dessin, peinture – Adultes
Mercredi 9h30/12h30 : VOLUME CÉRAMIQUE – Sculpture céramique – Adultes
Mercredi 17h/20h : AUTOUR DU PAPIER – Techniques mixtes – Adultes

		YVETOT				HORS YVETOT			
			RSA socie et AAH T4		Imposable T5		Non imposable T6		
	T1-1	2-T3							
Paiement en	1x	2x	1x	2x	1x	2x	1x	2x	
Enseignements	250 €	125€	125 €	65 €	320 €	160 €	250 €	125 €	
		125€		60 €		160 €		125 €	
TOTAL	250,00 €		125,00 €		320,00 €		250,00 €		

A NOTER:

^{*}Une réduction de 20% s'applique sur le tarif (hors fournitures) dès la seconde inscription au sein d'un même foyer (réduction applicable sur l'activité la moins chère des deux, hors Ateliers Tandem et stages)

^{*}Le tarif Yvetot s'applique aux inscrit.e.s dont le foyer fiscal est soumis à la Taxe d'habitation et/ou la Contribution Economique Territoriale sur le territoire de la Commune d'Yvetot

TARIFS 2022-2023 - REDUIT

Mercredi 10h30/12h: COLORING - 4/7 ans

ATELIER PAPIER - Du dessin au volume - 8/11 ans

		YVE	тот		HORS YVETOT			
		RSA socie et AAH		Imposable		Non imposable		
	T1-T	2-T3	T4		T5		T6	
Paiement en	1x	2x	1x	2x	1x	2x	1x	2x
Fournitures	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
Enseignements	80 €	40 €	40 €	20 €	136 €	68 €	80€	40 €
-		40 €		20 €		68 €		40 €
TOTAL	110,00 €		70,00 €		166,00 €		110,00 €	

Mardi 17h/20h : UN MONDE EN TERRE – Sculpture céramique – A partir de 7 ans (enfants et adultes)

Mercredi 14h/16h : OBSERVATION/EXPÉRIMENTATION – Dessin/peinture – 8/13 ans

Mercredi 16h/18h: ATELIER COMPOSITE - Techniques mixtes - 14/18 ans

	YVETOT					HORS YVETOT				
			RSA socle et AAH		Imposable		Non imposable			
	T1-T2-T3		Т	4	T5		Т6			
Paiement en	1x	2x	1x	2x	1x	2x	1x	2x		
Fournitures	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €		
Enseignements	96 €	48 €	48 €	24 €	168 €	84 €	96 €	48€		
		48 €		24 €		84 €		48€		
TOTAL	126,00 €		78,00 €		198,00 €		126,00 €			

Lundi 14h/16h: ART E(S)T THÉRAPIE – Adultes Mercredi 18h/20h: MODÈLE VIVANT - Adultes

		YVETOT				HORS YVETOT			
		RSA socie et AAH		Imposable		Non imposable			
	T1-T	2-T3	T4		T5		T6		
Paiement en	1x	2x	1x	2x	1x	2x	1x	2x	
Enseignements	120 €	60 €	72 €	36 €	192 €	96 €	120 €	60 €	
		60 €		36 €		96 €		60 €	
TOTAL	120,00 €		72,00 €		192,00 €		120,00 €		

Lundi 18h/21h: EXERCICES DE STYLE – Dessin, peinture – Adultes
Mardi 14h/17h: EXERCICES DE STYLE – Dessin, peinture – Adultes
Mercredi 9h30/12h30: VOLUME CÉRAMIQUE – Sculpture céramique – Adultes
Mercredi 17h/20h: AUTOUR DU PAPIER – Techniques mixtes – Adultes

		YVE	тот		HORS YVETOT				
			RSA socie et AAH T4		Imposable T5		Non imposable T6		
	T1-1	T2-T3							
Paiement en	1x	2x	1x	2x	1x	2x	1x	2x	
Enseignements	200 €	100 €	100 €	50 €	256 €	128 €	200€	100 €	
		100 €		50 €		128 €		100 €	
TOTAL	200	200,00 €		100,00 €		256,00 €		200,00 €	

A NOTER:

^{*}Une réduction de 20% s'applique sur le tarif (hors fournitures) dès la seconde inscription au sein d'un même foyer (réduction applicable sur l'activité la moins chère des deux, hors Ateliers Tandem et stages)

^{*}Le tarif Yvetot s'applique aux inscrit.e.s dont le foyer fiscal est soumis à la Taxe d'habitation et/ou la Contribution Economique Territoriale sur le territoire de la Commune d'Yvetot

TARIFS 2022-2023 - STAGES

STAGE

3 rendez-vous de 2h

	YVE	ТОТ	HORS Y	VETOT
		RSA socie et AAH	Imposable	Non imposable
	T1-T2-T3	T4	T5	T6
Paiement en	1x	1x	1x	1x
Fournitures	9€	9€	9€	9€
Enseignements	27 €	12 €	36 €	27 €
TOTAL	36 €	21 €	45 €	36 €

STAGE

3 rendez-vous de 3h

	YVE.	ТОТ	HORS Y	VETOT
		RSA socle et AAH	Imposable	Non imposable
	T1-T2-T3	T4	T5	T6
Paiement en	1x	1x	1x	1x
Fournitures	9€	9€	9€	9€
Enseignements	41 €	18 €	54 €	41 €
TOTAL	50 €	27 €	63 €	50 €

STAGE

3 rendez-vous de 6h

	YVE.	ТОТ	HORS Y	VETOT	
		RSA socle et AAH	Imposable	Non imposable	
	T1-T2-T3	T4	T5	T6	
Paiement en	1x	1x	1x	1x	
Fournitures	9€	9€	9€	9€	
Enseignements	81 €	36 €	108 €	81 €	
TOTAL	90 €	45 €	117 €	90 €	



Calendrier des enseignements 2022-2023

Septembre 2022		
	Inscriptions	
S 35 1-4 S 36 5-11	Reprise des cours et Inscri	otions
S 37 12-18	Inscriptions	
S 38 19-25		Période 1
S 39 26-2		
Octobre 2022		7
S 403-9		semaines
S 41 10-16		
S 42 17-23		
S 43 24-30	Vacances Toussaint Zone I	В
Novembre 2022		
S 44 31-6	Vacances Toussaint Zone I	В
S 457-13		
S 46 14-20 S 47 21-27		
S 4721-27		Période 2
S 48 28-4		
Décembre 2022		6
S 495-11		semaines
S 50 12-18	Mercredi 14 : Expo Noël de	s élèves
S 51 19-25	Vacances de Noël Zone B	
S 52 26-31	Vacances de Noël Zone B	
Janvier 2023		
S 12-8		
S 12-8 S 29-15 S 316-22 S 423-29		
S 316-22		Période 3
Février 2023		6
S 530-5		semaines
S 66-12		
S 713-19	Vacances d'hiver Zone B	
S 820-26	Vacances d'hiver Zone B	
Mars 2023		
S 927-5 S 106-12		
S 106-12		
S 11 13-19		Période 4
S 12 20-26		
S 1327-2		7
Avril 2023		semaines
S 14 3-9		
S 143-9 S 1510-16 S 1617-23 S 1724-30	Férié le lundi 10 avril	
S 16 17-23	Vacances de Pâques Zone	В
	Vacances de Pâques Zone	В
Mai 2023		
S 181-7	Férié le lundi 1er mai	
S 198-14	Férié le lundi 8 mai	
S 20 15-21		
S 21 22-28		Période 5
Juin 2023		
S 22 29-4	Férié le lundi 29 mai	9
S 235-11		semaines
S 22 29-4 S 23 5-11 S 24 12-18 S 25 19-25		
S 25 19-25		
S 26 26-2	Mercredi 26 : fin des cours	
	Nombre total de cours :	35



FICHE D'INSCRIPTION Année scolaire 2022-2023

- Restauration scolaire
- Maison de quartiers (adhésion)
- La Galerie Duchamp Enseignements d'arts plastiques Dossier rendu le :

Doddioi i	
	vetot \square T1 \square T2 \square T3 \square T4 \square T5 \square T6
IDENTITÉ DE L'INSCRIT ——	
NOM : Prénom	l:
Date de naissance : / /	Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin
	Classe :
	esponsable) :
Code postal : Ville :	
N° Tél. fixe :///	
Mail :	
RESPONSABLE 1	
	NESI ONSABEL 2
NOM:	NOM :
Prénom :Adresse :	Prénom :
/\diesse	
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
N°tel fixe :///	N°tel fixe :///
N°portable :///	N°portable :///
Mail : Comment souhaitez-vous recevoir la f	Mail : facture ? Comment souhaitez-vous recevoir la facture ?
□ COURRIER	COMMent Sounditez-vous recevoir la facture ?
□ MAIL	□ MAIL
Situation familiale (marié) :	Situation familiale (marié) :
Profession :	
Nom et adresse de l'employeur :	Nom et adresse de l'employeur :
N° tel pro :///	N° tel pro ://
N°CAF :	N°CAF :
N°MSA:	N°MSA :
Foyer fiscal (nombre de personnes habitant	à cette Foyer fiscal (nombre de personnes habitant à cette
adresse) : Nombre d'adultes :	adresse):
Nombre d'enfants :	Nombre d'adultes : Nombre d'enfants :
	Nombre d'emants .
PERSONNES AUTRES QUE LES PARE	ENTS AUTORISÉES À REPRENDRE L'INSCRIT
Nom prénom :	Lien avec l'enfant (tante, oncle, nourrice) : Tél. :
Nom prénom :	Lien avec l'enfant (tante, oncle, nourrice) : Tél. :
	Lien avec l'enfant (tante, oncle, nourrice) : Tél. :

Service de restauration scolaire

Place de l'hôtel de ville 76196 YVETOT Cedex Tél.: 02.32.70.44.70 Mail: mairie@yvetot.fr

Maison de quartiers rue pierre Varin **76190 YVETOT**

Tél.: 02.35.16.15.78 06.62.16.47.20

maisondequartiers@yvetot.fr

La galerie Duchamp 5-9 rue Percée **76190 YVETOT** Tél.: 02.35.96.36.90

Mail: galerie.duchamp@yvetot.fr

LA GALERIE DUCHAMP - ENSEIGNEMENT D'ARTS PLASTIQUES Cocher les cases pour les activités souhaitées : Atelier des tout-petits Coloring (4-7 ans) Mercredi 10h30-12h Ateliers enfants et adolescents Atelier papier (8 à 11 ans) Mercredi 10h30-12h Observation / Expérimentation (10 à 13 ans) Mercredi 14h-16h Atelier composite (14-18 ans) Mercredi 16h-18h Atelier enfants et adultes Un monde en terre - sculpture céramique (à partir de 7 ans) Mardi 17h-20h Ateliers des adultes Art e(s)t thérapie Lundi 14h-16h Exercices de style Lundi 18h-21h Exercices de style Mardi 14h-17h Mercredi 9h30-12h30 Volume céramique - sculpture céramique Autour du papier - techniques mixtes Mercredi 17h-20h D'après nature - modèle vivant Mercredi 18h-20h □ STAGES : Titre : _____ RÈGLEMENT : Dates : _____ □ En 1 fois □ En 2 fois (à l'inscription et en janvier) responsable légal de l'inscrit, déclare avoir pris Je soussigné, connaissance du règlement de la structure et donne son accord pour l'inscription. Fait à Yvetot . le Signature du ou des responsables légaux : ☐ J'autorise la galerie Duchamp à m'inscrire à la Newsletter du centre d'art contemporain pour recevoir les informations concernant les cours, les expositions, les visites et les ateliers et stages organisés par le lieu. Pour toute question sur le traitement des données : galerie.duchamp@yvetot.fr MAISON DE OUARTIERS —— Je souhaite adhérer à la Maison de Quartiers d'Yvetot, afin de pouvoir m'inscrire aux activités proposée<mark>s</mark> tout au long de l'année par cette structure : adhésion au tarif unique de 6€ le souhaite inscrire mon adolescent à l'Accueil de Jeunes (12-17 ans) : responsable légal de l'Inscrit, déclare avoir pris Je soussigné, _ connaissance du règlement de la structure. Fait à Yvetot, le Signature du ou des responsables légaux :

RESTAURATION SCOLAIRE -Merci de cocher les cases du tableau ci-dessous en fonction du ou des jour(s) où votre enfant déjeunera habituellement à la cantine : LUNDI **MARDI JEUDI VENDREDI** En cas de garde alternée, chaque responsable devra rendre un dossier et indiquer s'il s'engage en semaine paire ou impaire. Merci de prévenir au minimum 2 semaines avant toute modification exceptionnelle ou définitive de ces jours de réservation à l'accueil de la Mairie d'Yvetot ou via votre espace en ligne du portail famille. Toute modification sera prise en compte dans un délai de 15 jours. Votre enfant déjeunera-t-il la semaine de la rentrée scolaire ? LUNDI **MARDI** JEUDI **VENDREDI** Votre enfant présente-t-il des allergies alimentaires connues ? ☐ OUI ☐ NON Si oui, lesquelles ? Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) décrivant la conduite à tenir en cas d'allergie ou couvrant la prise de tout médicament devant être donné à l'élève a-t-il été mis en place avec le service de médecine scolaire ? \square NON Si oui pensez à prendre contact avec la direction de l'école pour la mise en place. responsable légal de l'Inscrit ou de l'inscrite, déclare le soussigné, avoir pris connaissance du règlement de restauration scolaire et donne accord pour inscription de mon enfant. Fait à Yvetot. le Signature du ou des responsables légaux :

JUSTIFICATIFS A FOURNIR ET FACTURATION —

POUR TOUTE INSCRIPTION:

- une attestation d'assurance responsabilité civile de l'Inscrit (assurance extra-scolaire pour les enfants)
- une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 moisFacture d'eau, d'électricité ou de gaz, taxe d'habitation...)

EN FONCTION DE VOTRE SITUATION: (Uniquement pour la restauration scolaire et à la Galerie Duchamp

- une photocopie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition du foyer fiscal
- en cas de changement de situation financière : vos relevés Pôle emploi ou vos trois derniers bulletins de salaires
- en cas de séparation : extrait du jugement fixant la garde de l'enfant et le montant de la pension alimentaire et APL / AAH
- vos justificatifs RSA le cas échéant
- un RIB (uniquement pour La Galerie Duchamp, si vous souhaitez payer par prélèvement automatique)

<u>UNIQUEMENT POUR LES INSCRIPTIONS AUX CAMPS ET A LA MAISON DE QUARTIERS :</u>

Photocopie des deux pages de vaccins du carnet de santé

Si vous ne souhaitez pas transmettre vos avis d'imposition, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Les dossiers incomplets seront facturés «hors délais».

RENSEIGN	EMEN.	TS SAN	NITAIRES —					
N° de Sécurité sociale :								
La personne inscrite suit-elle un traitement médical ? OUI NON (si oui lequel ?) S'il s'agit d'un enfant, mouille-t-il encore son lit ? OUI NON S'il s'agit d'une fille, est-elle réglée ? OUI NON								
La personne	a-t-elle d	déjà eu ui	ne des maladies	suivantes	s (cochez	dans le tableau) :		
Maladie	OUI	NON	Maladie	OUI	NON	Maladie	OUI	NON
Rubéole			Scarlatine			Rougeole		
Varicelle			Coqueluche			Oreillons		
Angine			Otite			Allergie médicamenteuse		
Asthme			Rhumatisme			Allergie Alimentaire		
En cas d'alle	rgie préc	iser laqu	elle et quelle est	la condu	ite à teni	r?		
En cas de pr	atique al	imentaire	spécifique (pani	er repas,	, sans poi	rc), précisez laquelle ?		
Merci de nou	ıs indiau	er toute o	Lifficulté de santé	ou recor	mmandat	ion utile (port de lunettes,	lentille	s annareils
auditifs, app	areil den	taire)				•		
	e en plac		et d'Accueil Indiv	/idualisé	(P.A.I) av	ec l'école et le service de ı	médecii	ne scolaire ?
						ool de Marente en de Maren		lawa aya aka laa
renseigneme	ents port	tés sur c	ette fiche et au	respor utorise la	isable leg ville d'	gal de l'Inscrit ou de l'inscr Yvetot à prendre toute (ite, dec décisior	lare exacts les 1 concernant une
hospitalisatio	on en cas	d'urgen	ce.					
Fait à Yvetot								
Signature du	ı ou des ı	responsal	oles légaux :					
AUTODICA								
AUTORISA								
DROIT A L'IM Je soussigné	,			respon	sable lég	al de l'inscrit :		
Autorise	la prise d	de photog	raphies et/ou réa	alisation	de films à	a destination d'une diffusion	n dans vetot*	la presse ou ou de la
d'une diffusion non commerciale sur tous les supports de communication de la Ville d'Yvetot* ou de la Communauté de Communes Yvetot Normandie								
□ N'autorise pas la prise de photographies et/ou réalisation de films								
RÉGLES DE VIE, RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET CHARTES J'autorise mon enfant / adolescent, inscrit à la Maison de Quartiers à fumer								
TRANSPORTS ET AUTORISATION DE SORTIE								
 J'autorise mon enfant à repartir seul (âgé d'au moins 10 ans ou avec son frère / sa sœur d'au moins 12 ans) Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul du lieu d'accueil ou d'activité dans lequel il est inscrit. 								
 J'autorise mon enfant à partir en sortie ou en visite avec le lieu d'accueil ou d'activité dans lequel il est inscrit. Je ne l'autorise pas 								
 J'autorise mon enfant à être transporté par les véhicules de la Ville d'Yvetot ou par un prestataire. Je ne l'autorise pas 								
Fait à Yvetot, le Signature du ou des responsables légaux :								
* La Ville d'Yvetot s'interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes photographiées. Aucune rémunération ne pourra être réclamée en contrepartie de l'exploitation des photographies.								



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur est consultable à la galerie Duchamp ainsi que sur le site Internet de cette dernière www.galerie-duchamp.org. Les élèves ou parents d'élèves sont invités à attester qu'ils en ont bien pris connaissance lors du remplissage du dossier d'inscription.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Créée en 1991, la galerie Duchamp centre d'art contemporain d'intérêt national situé à Yvetot, est installée dans une ancienne minoterie datant du 19e siècle. Elle organise des expositions et des résidences d'artistes dans ses locaux et hors-les-murs, développe un programme d'actions pour les publics (visites, ateliers, conférences, projections, ...) et propose des enseignements d'initiation et de perfectionnement dans le champ des arts plastiques notamment en dessin, peinture, céramique et techniques mixtes destinés aux enfants, aux adolescents et aux adultes.
- 1.2 La galerie Duchamp est une structure administrée en régie directe, elle est placée sous l'autorité du Maire d'Yvetot.
- 1.3 Les cours proposés sont fixés selon le calendrier scolaire établi annuellement par le ministère de l'Éducation Nationale.

ARTICLE 2: MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 2.1 L'inscription aux enseignements de la galerie Duchamp est valable pour un an. Elle se renouvelle tous les ans, à partir du mois de juin, par ordre de réception des dossiers d'inscription complets, accompagnés de la première partie du règlement correspondant à la facture transmise lors du rendez-vous d'inscription. L'inscription dans un cours sera validée dans la limite des places disponibles.
- 2.2 Les heures et les jours de cours, ainsi que le tarif des droits d'inscription sont communiqués lors de l'inscription.









- 2.3 L'ensemble des tarifs applicables par la galerie Duchamp est voté chaque année par délibération du Conseil municipal de la Ville d'Yvetot, ou adopté par décision si l'augmentation ou la diminution des tarifs n'excède par 1%.
- **2.4** Deux cours d'essai gratuits sont proposés afin de permettre aux élèves de s'assurer de leur choix. Les élèves peuvent accéder aux cours d'essai uniquement s'ils.elles ont déposé leur dossier d'inscription complet, qui sera enregistré après confirmation du choix du cours.
- 2.5 L'inscription ou la réinscription à un cours est considérée comme complète lorsque le dossier a été retourné, dûment complété et signé, accompagné d'une copie des justificatifs demandés :
 - Une attestation d'assurance responsabilité civile (ou d'assurance extrascolaire pour les enfants);
 - x Un justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
 - x Toutes les pages du dernier avis d'imposition ou de non-imposition du foyer fiscal de l'inscrit.e;
 - x Le cas échéant, une attestation de versement des minima sociaux (RSA socle ou AAH).

Ces pièces permettront de déterminer la catégorie tarifaire applicable à l'élève au moment de son inscription. Tout inscrit.e ne souhaitant pas fournir ces justificatifs de ressources ou de domiciliation sera rattaché à la tranche de facturation la plus élevée.

- **2.6 -** Le paiement de l'inscription peut être réalisé intégralement lors de l'inscription, ou faire l'objet de deux versements :
- -un 1^{er} versement, lors de l'inscription, couvrant les droits d'inscription pour la période septembre/décembre, ainsi que les fournitures pour les cours enfants ;
- -un 2^{eme} versement, en février, couvrant les droits d'inscription du second semestre (janvier/juin).

L'attention des élèves et des parents d'élèves est attirée sur le fait que le fractionnement des droits d'inscription en deux versements constitue une facilité de paiement, mais que le paiement reste dû intégralement à la structure, même en cas d'abandon de l'activité en cours d'année ou de stage

2.7 – Les moyens de paiement acceptés sont les espèces, chèque, carte bancaire, paiement en ligne sur le Portail Famille de la Ville d'Yvetot, ainsi que les chèques vacances.

Les élèves inscrit.e.s à la galerie Duchamp peuvent également bénéficier, sous conditions d'âge et de ressources, de certains dispositifs permettant une aide à la pratique culturelle proposée par ses partenaires tel que :

- Le « Pass Culture » mis en place par le ministère de la Culture ;
- « Atouts Normandie » mis en place par la Région Normandie pour les lycées ;
- -« Pass Jeunes 76 » mis en place par le Département 76 pour les collégiens ;
- -« Coup de pouce Jeunes » mis en place par la ville d'Yvetot et la CAF Normandie.









Ces partenariats et leurs conditions d'attribution évoluant annuellement, nous vous invitons à nous consulter directement sur place.

- 2.8 Pour les cours à destination des enfants, des adolescent.es et les stages, le matériel est fourni par la galerie Duchamp. Seul un grand tee-shirt permettant de protéger les habits sera demandé. Une cotisation annuelle sera facturée en même temps que le règlement de votre inscription, pour couvrir l'achat des fournitures.
- 2.9 Pour les cours adultes, le matériel n'est pas fourni par la galerie Duchamp. Une liste indiquant le matériel à acquérir sera fournie aux élèves par leurs enseignant.e.s.

ARTICLE 3: ENGAGEMENTS DES ENSEIGNANT.E.S ET DU PERSONNEL

- 3.1 D'une manière générale, les enseignant.e.s, ainsi que le personnel de la galerie Duchamp, sont tenus de respecter et de faire respecter toutes les dispositions du présent règlement.
- **3.2** Les enseignant.e.s devront, pour chaque cours, enregistrer la présence des élèves au moyen d'un dispositif de pointage fourni par la Ville d'Yvetot.
- 3.3 Les cours de substitution suite à l'absence d'un.e professeur.e devront se faire après autorisation de la Direction. Les professeur.e.s ne sont pas tenus de remplacer les cours tombant sur les jours fériés.

Les cours non assurés seront éventuellement reportés quand c'est possible et ne le seront pas systématiquement sur la même plage horaire que le cours initial.

ARTICLE 4: OBLIGATIONS DES ÉLÈVES

- **4.1** Les élèves doivent assister régulièrement à tous les cours. Par respect pour les autres élèves et le.s professeur.e.s, l'élève doit être ponctuel.le.
- **4.2** L'élève ou le.s parent.s de l'élève qui ne peut assister à un cours doit prévenir la galerie Duchamp, qui avertira le.s enseignant.e.s.
- **4.3** Le matériel de l'école doit être respecté et utilisé à bon escient. Le matériel spécialisé, notamment les fours à céramique, ne peut servir que pour les projets pédagogiques validés par la direction, en accord avec les enseignant.e.s.
- **4.4** Il est demandé à chaque élève d'assurer le nettoyage de sa place avant la fin de chaque cours. Le matériel et les fournitures utilisés dans chaque cours seront remis en place après nettoyage.
- 4.5 Chaque élève est tenu.e de respecter le travail d'autrui.
- 4.6 Chaque élève veillera à la conservation ou à la destruction de ses travaux.

Tous les travaux devront être récupérés par l'élève avant la fin de l'année et au plus tard le 15 juillet de chaque année. Aucune pièce ne pourra être réclamée passé cette date.

4.7- Les élèves sont tenus de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité.









in any

ARTICLE 5: SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- **5.1** Tout élève qui ne respecte pas scrupuleusement l'article 4 est passible de sanctions disciplinaires qui peuvent, suivant l'importance du cas faire l'objet :
- d'un avertissement écrit aux parents,
- d'une exclusion définitive de la galerie Duchamp prononcée par la direction sur avis favorable de Monsieur le Maire.
- **5.2** L'élève qui aura dégradé le bâtiment (par exemple, inscriptions sur les murs), le matériel de la galerie Duchamp (mobilier, équipement, œuvres, ...) ou les fournitures mises à sa disposition sera redevable des frais de réparation ou de remplacement.

ARTICLE 6: OBLIGATIONS LIÉES AUX EXPOSITIONS

- **6.1** Les expositions organisées dans les locaux de la galerie Duchamp ont pour but d'initier à l'art contemporain les élèves ou tout public en ayant le désir.
- **6.2** La galerie Duchamp est ouverte à tout public dans le cadre des jours et horaires définis lors de chaque exposition.
- 6.3 La programmation de la galerie Duchamp est assurée par sa direction.
- **6.4** Toute personne qui aura dégradé une œuvre est passible des frais de réparation ou du paiement à l'artiste de la valeur de l'œuvre détériorée telle que déclarée à l'assurance.

ARTICLE 7: EXÉCUTION DU RÈGLEMENT

La Direction Générale des Services de la Ville d'Yvetot, la direction et les personnels de la galerie Duchamp et le.la Receveur Municipal.e sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement intérieur.

ARTICLE 8: DISPOSITIONS LÉGALES

Les dispositions du présent règlement intérieur annulent et remplacent celles fixant le règlement intérieur de l'École Municipale d'Arts Plastiques déterminées par l'arrêté municipal du 20 janvier 1998 ainsi que tous ceux qui auraient pu être pris antérieurement et non formulés.

Fait à Yve	tot, 0 6	JUIL. 20	22
Francis Ala Pour le Ma Le 1er Adj	ire enpe		Alexandre Mare Jack contempose in Jack Contempose in Jack Percée 76190 y vetor Jack Percée 76190 y
Vehicle	PRESET PRESENT NORMANDE NORMANDE		Structure municipale conventionnée. le Centre d'art contemporain d'intérêt national la Galerie Duchamp bénéficie du soutien du Ministère de la Culture / DRAC Normandie, de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime.